

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Depuis 1983, l'AFU est un Service d'Accueil Familial mandaté soit par le Conseiller, le Juge ou le Directeur de l'Aide à la Jeunesse pour un programme d'aide défini préalablement.

Il s'inscrit dans le cadre de l'aide spécialisée définie dans le Décret de l'Aide à la Jeunesse du 4 mars 1991.

Le Service met en œuvre un projet pédagogique où sa spécificité est d'intervenir :

1. Dans l'urgence en mettant à disposition un lieu temporaire d'accueil, une famille.
L'intervention est démblée limitée dans le temps.

2. Dans la crise en rencontrant, au départ de la Famille d'Accueil, le jeune. S'ensuivront des rencontres avec les parents et son milieu de vie où des balises très précises seront établies pour que l'enfant puisse maintenir des contacts avec ses parents et ses familles. Si possible, la scolarité initiale sera maintenue.
L'objectif du travail sera de donner des pistes praticables dans l'intérêt de l'enfant ou du jeune.

Pendant l'accueil, le contact avec la famille d'accueil est permanent afin de l'aider à tout moment utile. Un débriefing de "post-accueil" permet d'assurer une formation permanente.

L'objectif initial imagine que le jeune et sa famille puissent, si possible, reprendre un chemin commun.

Notre projet se veut donc en partie préventif dans le sens d'éviter, à priori, un hébergement institutionnel.

Pour ce travail, les clarifications, mise de sens, l'écoute de chacun, ... doivent permettre, au terme de l'accueil, d'imaginer d'autres possibles.

Ce passage a pour but d'autoriser le jeune de prendre conscience et confiance en ses capacités à utiliser ses ressources sans se charger de responsabilités qui dépendent d'autrui.

Chaque situation est envisagée mais nous refuserons toujours l'accueil d'un enfant dont la situation pourrait "mettre à mal" l'accueil, à l'avenir, d'une de nos familles.

Notre activation endenche la mise au travail de tout le réseau d'intervenants. A la solidarité des familles répond, en quelque sorte, celle des travailleurs que la famille connaît.

L'aventure, c'est d'abord l'ouverture aux autres !

Pour nous contacter

ACCUEIL FAMILIAL D'URGENCE

Rue Cheval Godet 34

1400 Nivelles

Permanence : 067/877.107

Urgence : 0474/820.920

Direction : Christian Pringels

Secrétariat : 067/877.105

Fax : 067/877.114

Email : afurgence@skynet.be

Site : www.afu.be

Banque : 192-6136421-49 (C.B.C.)

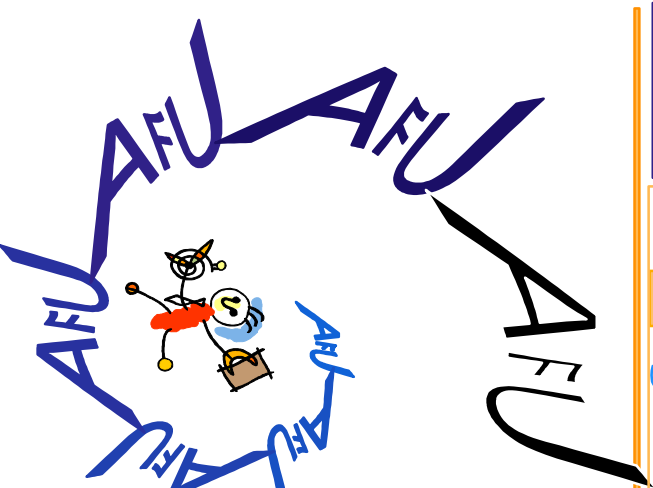
Pour nous aider

Trois possibilités essentielles :

- En parler autour de vous ;
- Devenir famille d'accueil en sachant que, d'une part "rien n'est imposé, tout est négocié, et que, d'autre part, l'accueil s'arrête toujours à un terme fixé entre nous et avec un maximum de 45 jours (avec votre accord) ;
- Nous soutenir financièrement par un don versé au compte 192-6136421-49. Cet argent sera entièrement et strictement utilisé dans le cadre du projet.



Accueil
Familial
d'Urgence



Un projet solidaire

Une intervention spécialisée de professionnels et de familles d'accueil supervisées auprès de jeunes et de familles

Service de Placement Familial d'Urgence agréé par la Communauté Française